

BORDEREAU D'ENVOI

Nom de la collectivité : **Mairie de Port St Louis du Rhône**
 Service : **Administration Générale**
 Référent : **Nathalie AUBERT 04.42.86.90.18 – n.aubert@portsaintlouis.fr**

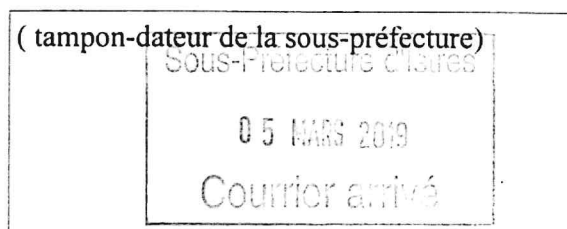
Liste des pièces adressées à
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
<u>Nature et objet de l'acte (Délibération)</u>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix Marseille Provence pour l'exercice 2017	2019/007	CM du 26/02/2019
Création de l'impasse des Canotiers et modification de la rue des Ecluses dans le lotissement Cœur Saint Louis au Faubourg Italien	2019/008	CM du 26/02/2019
Avis sur enquête publique : Société WLIFE en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et d'obtenir le permis de construire	2019/009	CM du 26/02/2019
Avis sur enquête publique : Société VELIO en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et d'obtenir le permis de construire	2019/010	CM du 26/02/2019
Avis sur enquête publique : SARL VIRTUO FOS 1 en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et d'obtenir le permis de construire	2019/011	CM du 26/02/2019
Avis sur enquête publique : SARL VIRTUO FOS 2 en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et d'obtenir le permis de construire	2019/012	CM du 26/02/2019

Fait à Port St Louis du Rhône, le 28/02/2019 signature du responsable.....

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-ST-LOUIS DU RHONE

Travaux-Urbanisme-Accessibilité

**2019/012 : Avis sur Enquête Publique : SARL VIRTUO FOS 2 en vue d'exploiter un
 entrepôt couvert sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et d'obtenir le permis de
 construire**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt six février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Martial ALVAREZ, Maire de PORT SAINT LOUIS DU RHONE.

ETAIENT PRÉSENTS	ÉTAIENT ABSENTES	PROCURATIONS
Martial ALVAREZ		Philippe CAIZERGUES pour
Frédéric ROUGON		Jérôme BERNARD
Sandrine LUIGI		Cécile DUPONT pour
Ali ABDESSELAM		Marc MINORETTI
Murielle PERES		Maria Dolorès PARRODI pour
Jean Paul GAY		Jean Paul GAY
Najat PILLER		Stéphane NAVARRO pour
Aline CIANFARANI		Frédéric ROUGON
Marie-Françoise BRACCINI		Siv Say TAN pour
Laurent BONFILS		Maryline OXISOGLOU
Jérôme BERNARD		Pierre SPERTA pour
Céline CHAFER		Alain CAVASSILA
Sonia GRACH		Annie STAMATIOU pour
Marc MINORETTI		Jean-Marc CHARRIER
Maryline OXISOGLOU		Paulette PANICHI pour
Joan BERGENEAU		Georgette TAFFIGNON
Philippe FANTESINI		
Roland MONTURLI		
Georgette TAFFIGNON		
Jean Marc CHARRIER		
Alain CAVASSILA		

Madame Aline CIANFARANI est nommée secrétaire de séance.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
MAIRIE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE

QUESTION N° 2019/012*
MAESTRE NATHALIE

TRAVAUX-URBANISME-ACCESSIBILITE

AVIS SUR DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**Concernant la demande de la société VIRTUO FOS 2 en vue
d'être autorisée à réaliser un entrepôt de stockage logistique
sur la Plateforme Multimodale DISTRIPORT et pour l'obtention
de son permis de construire**

Madame Najat PILLER expose : conformément aux articles R 181-36 à R 181-38 du Code de l'Environnement, le Projet de la société VIRTUO FOS 2 est soumis à enquête publique. Pour réduire les délais d'instruction et la multiplication de documents, il a été décidé de réaliser une enquête publique unique regroupant deux autorisations :

La première concerne :

La demande d'autorisation d'exploiter une plate forme logistique sur un site de 55 453 m² sur la zone de DISTRIPORT,

La seconde concerne :

La demande de permis de construire un entrepôt logistique comportant 2 cellules de stockage d'environ 12 000 m² chacune.

Le dossier présenté décrit le projet de construction, la prise en compte du risque, son impact sur l'environnement, sur la santé et la qualité de l'air.

L'enquête publique se déroule en Mairie de Port Saint Louis du Rhône et de Fos sur Mer du 15 février 2019 au 18 mars 2019.

Conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur les dossiers déposés.

La zone de DISTRIPOINT sur laquelle doit se réaliser le projet a été créée pour recevoir ce type d'installation dont l'impact économique est essentiel pour l'ensemble du territoire. L'entreprise prévoit l'emploi d'environ 60 personnes.

Pour autant ces installations doivent prendre en compte l'environnement naturel et humain qui les entoure.

Le porteur du projet considère que la voie est adaptée au fonctionnement de la zone. Il annonce dans le dossier d'enquête publique que l'ajout de 100 poids lourds et 140 véhicules légers par jour sur la RD 268 sera « sans impact ».

En effet, pris les uns après les autres, ces entrepôts n'apportent chacun qu'une centaine de camions de plus par jour mais mis bout à bout nous en retrouvons tous les jours des milliers.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à la demande formulée par la Société VIRTUO FOS 2, sous réserves :
 - ↳ Que la société envisage l'utilisation de la voie ferrée afin de réduire ses vacations de poids lourds au strict minimum,
 - ↳ Que l'engagement pris par le GPMM d'assumer d'éventuelles mesures compensatoires liées aux études complémentaires relatives à la destruction d'espèces protégées soit respecté,
 - ↳ Que l'engagement pris par le Conseil Départemental de doubler la RD 268 permettant le développement de l'activité sur la ZIP de FOS soit respecté.

Où cet exposé, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont les membres présents signé après lecture

*Certifiée exécutoire
conforme,
Compte tenu d'un affichage le
Et d'une transmission en Sous-Préfecture le
Le Maire*

Pour extrait

Le Maire

